



Le collectif
SOS Loue et Rivières Comtoises
Maison de l'Environnement
7, rue Voirin
25000 Besançon
www.soslrc.com
info@soslrc.com



Besançon, le 13 Octobre 2022

Lettre ouverte

au préfet du Doubs suite à la signature du plan

“Rivières Karstiques 2027”

ANNEXE : Résumé des actions réalisées par le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises depuis sa création

Monsieur le préfet,

Les milieux aquatiques patrimoniaux du Doubs sont en perdition, les populations salmonicoles mais aussi les populations d'autres espèces emblématiques comme l'Apron du Rhône sont en constante régression, à tel point que leur avenir est compromis.

Plus globalement nous constatons une réduction et une banalisation de la faune et de la flore de ces cours d'eau emblématiques. Le mal premier qui gangrène ces milieux est diagnostiqué par les scientifiques et visible aux yeux de tous : c'est une maladie nommée eutrophisation, une forme d'obésité liée aux excès d'intrants azotés et phosphorés d'origine anthropique issus des immenses bassins versants hydrogéologiques. Cette maladie n'est pas sans rappeler celle provoquée chez l'homme par un excès de nourriture.

L'eutrophisation se traduit par la production de quantités énormes d'algues vertes qui colmatent les fonds, anéantissent la résilience des milieux, amputent considérablement les fonctions autoépuratrices originellement assurées par ces substrats de fond, et les rendent sans vie.

Ces algues en pourrissant en fin d'automne, asphyxient les rares survivants et perturbent la reproduction piscicole. Nous ne ferons pas l'affront de vous faire un inventaire des

innombrables autres désordres induits par ce phénomène, qui d'ailleurs devrait être aujourd'hui plutôt qualifié de dystrophie tant la situation est déplorable.

Sans nul doute vos services de l'Etat compétent en la matière sauront répondre à vos interrogations, vous permettant d'en acquérir une approche objective et sans concession.

Des mortalités très importantes d'espèces patrimoniales telles que Truite fario et Ombre commun se sont multipliées au point qu'une manifestation d'indignation a célébré l'enterrement de la Loue à Ornans en 2010.

Depuis, département, région, et responsables de l'Etat ont été sollicités pour retrouver la santé des rivières comtoises. **Les rapports, les études, les contrats de rivières et les projets se sont accumulés depuis et n'ont que très peu modifié la situation générale qui reste très dégradée.**

Des associations de citoyens multiplient les alertes et les recours sans grands résultats. Comprenez bien que cette lettre est avant tout l'expression d'un sentiment sincère de désespoir face à l'état de ces cours d'eaux emblématiques, nombre d'entre nous ayant connu ces rivières avant cette grande bascule de 2009-2010.

Cet automne 2022, après trois pics de canicule et de sécheresse, la situation des cours d'eau est très contrastée :

- Il y a les rivières à sec comme le Doubs en aval de Pontarlier, et le saut du Doubs : ces exemples très visibles interpellent le citoyen qui oublie dès que l'eau revient.
- Il y a les rivières en étiage sévère, avec un débit ridicule : ces situations paraissent plus acceptables jusqu'à ce que l'eau manque au robinet ou ne soit plus consommable.
- Et enfin, il y a les rivières vertes, envahies d'algues filamenteuses, avec un fond colmaté, ce sont les dérives visibles de l'évolution vers l'eutrophisation !

POURTANT ces rivières de l'arc jurassien sont classées officiellement en « bon état » en terme administratif ! Ce classement est à l'opposé du constat factuel.

Il y a eu un temps pour le dialogue après 2010 et nous y avons largement participé. Nombre d'associations environnementales, endurantes, y participent encore. L'excellent rapport Vindimian commandé par l'Etat ...il y a déjà 6 ans... avait clairement posé le diagnostic, et proposé les pistes d'avancées:

Pourtant, constat est fait qu'il n'a jamais été réellement pris au sérieux, et qu'aucune grande décision n'a été prise : les rivières comtoises agonisent, leur inexorable dégradation se poursuit, aucune amélioration concrète n'est visible, .

Seul l'aspect agricole fait l'objet de "tensions" régulières, alors que les problèmes portent tout autant sur les politiques d'assainissement et de leurs mises en œuvre. Ces problématiques n'ont malheureusement pas la même portée médiatique et sont beaucoup moins relayées par la presse et par le grand public.

Au cours de l'année écoulée, le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises, en collaboration avec ANPER-TOS, a déposé plusieurs recours contre l'État, dont vous êtes le représentant. Ces recours contiennent tout ce qu'il y a à dire et à connaître sur l'état des rivières comtoises.

C'est dans ce cadre, et à travers les médias, que nous apprenons l'existence et la signature du Plan "**RIVIÈRES KARSTIQUES 2027**". Plan que le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises appelle de ses vœux depuis toujours. C'est d'ailleurs une démarche qui va dans le sens de nos 74 propositions réunies dans un document édité dès 2014.¹

Et quelle surprise : à ce jour, les partenaires de ce plan sont uniquement les Services des Collectivités et de l'État ! Cette instance nouvelle, sans aucune représentation directe des citoyens et des associations, **ne répond pas à l'idée de démocratie moderne, ni de transparence que vous souhaitez** .

Les associations compétentes dans le domaine de l'environnement et de l'hydrobiologie, comme le collectif SOS Loue et rivières comtoises, ANPER-TOS, la CPEPESC, France Nature Environnement, et la Fédération de pêche qui tous ensemble réunissent des milliers d'adhérents motivés et souvent très compétents en matière d'environnement : géologie, biologie, botanique, pollutions,... **n'ont pas été invitées à participer au travail de préparation de ce plan**. Elles ont pourtant des connaissances de terrain et des expertises reconnues par des publications, des actions et des avis validés. Ces organisations continueront d'être des lanceurs d'alerte sur le terrain.

Par ailleurs, ce plan, proposé par vos services à l'échéance 2027, ressemble à s'y méprendre à celui qui a déjà été présenté à Ornans en ce début de siècle : le préfet de l'époque avait accepté le principe d'un Contrat de Territoire avec l'objectif de sauvegarder les rivières du Doubs. Pour des résultats peu visibles à ce jour faute d'investissements financiers.

Vous annoncez, dans le dossier de presse, que "*de nombreuses études sont prévues par le plan afin d'anticiper les conséquences du changement climatique ou mieux connaître les conséquences de nos actions actuelles.*" Nous pouvons vous transmettre toutes les études déjà réalisées qui sont largement étayées et suffisantes pour la prise de décision. L'époque des études qui font "gagner du temps" pour ne pas avoir à prendre des décisions compliquées devrait être révolue.

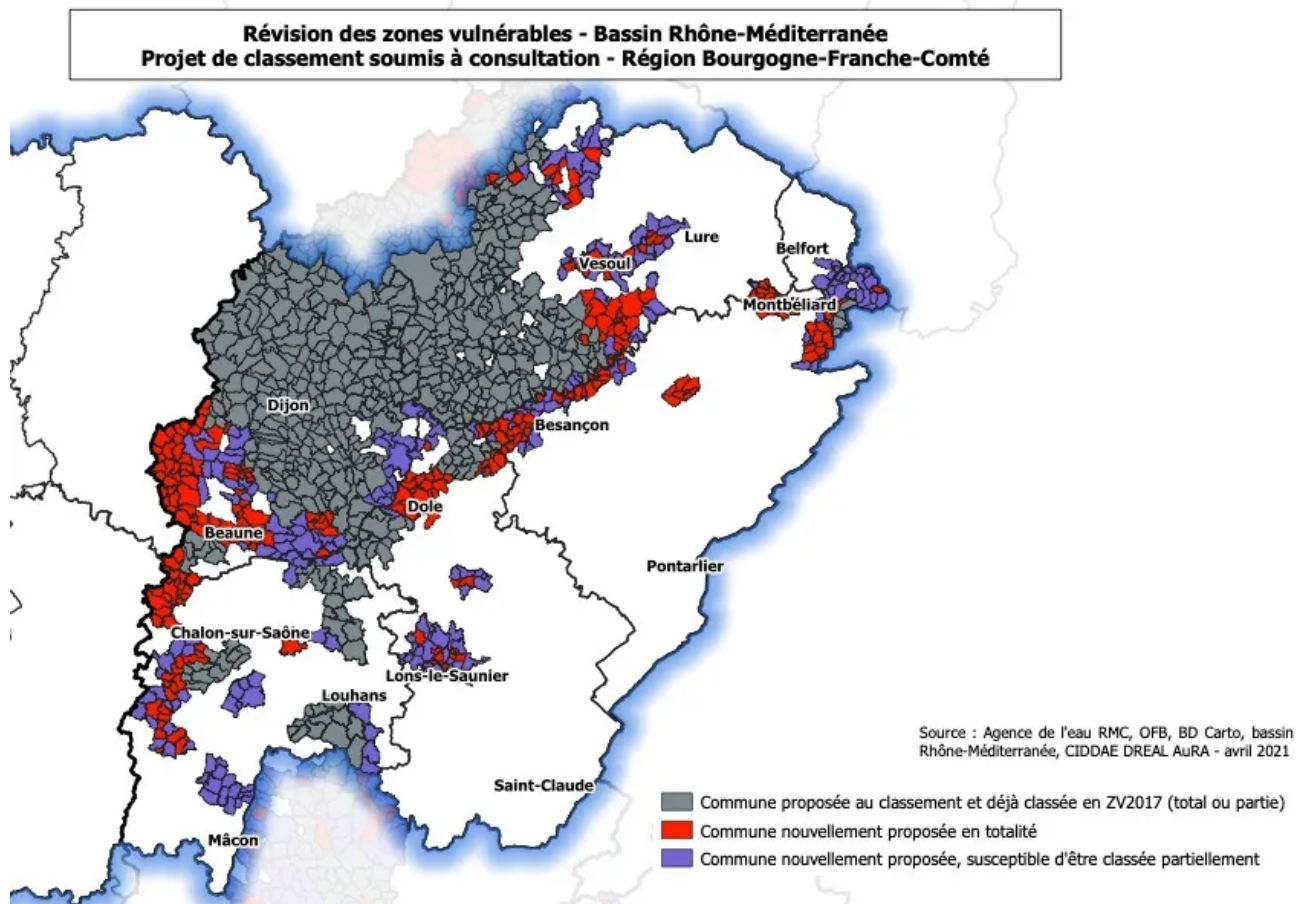
Vous écrivez, toujours dans le dossier de presse :

"La mise en œuvre de nouvelles règles dans les zones vulnérables : pour encadrer les pratiques agricoles dans ces zones de manière à réduire la pollution des eaux par des nitrates d'origine agricole."

Ces affirmations sont en complet décalage avec ce qu'il s'est passé l'année dernière dans notre région lors de la révision des Zones Vulnérables Nitrates (ZVN). Ni la Loue, ni le Dessoubre, pour n'en citer que deux, n'ont été classés en ZVN alors qu'ils en remplissaient le principal critère : l'eutrophisation avérée.

¹ <https://www.soslr.com/wp-content/uploads/2021/05/2021-05-73-propositions.pdf>

Le seul cours d'eau ayant été classé, le Cusancin, ne l'a été que sur quelques pourcents de tout son bassin versant collecteur² ! Voici, ci-dessous, la réalité des Zones Vulnérables Nitrates aujourd'hui dans le département du Doubs. Encore une fois, face à cette invraisemblance, nous avons dû déposer un recours.



Plus précisément, page 17 de votre dossier de presse, concernant le *“Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs”*, vous écrivez ceci, *“Parce que l'impact de ces dysfonctionnements sur les milieux aquatiques et leur retentissement médiatique sont majeurs.”*

Au delà du fait de mettre au même niveau un impact sur les milieux aquatiques et un retentissement médiatique, nous voudrions vous rappeler qu'en juin 2021, une lettre ouverte de votre prédécesseur nous reprochait *“une communication très agressive”* pour avoir, **seulement**, publier des photos et vidéos d'un nombre non négligeable de dysfonctionnements portant atteintes à l'environnement. Aujourd'hui, vous actez, par ce plan, que non seulement, nous avons raison de nous alarmer de cet état de fait, mais également que la communication que nous avons réalisée a été indispensable pour sa prise en compte.

Il y a seulement 4 mois, en juin 2022, l'avocat de la défense de la fromagerie Monnin à Chantrans a utilisé, comme argument, le fait que les services de l'Etat, vos services, n'avaient pas réclamé le paiement des astreintes suite aux différentes mises en demeure. Pour rappel, ce dysfonctionnement était connu de vos services depuis plusieurs années et avait fait l'objet de trois mises en demeure. Il a fallu cette médiatisation de notre part pour que le problème soit

² Le Bassin versant du Cusancin est de 358km², seulement 4% de ce bassin versant sont classés en Zone vulnérable Nitrates !

enfin réellement mis sur la table. Ne nous voilons pas la face : l'économie passe quasi-systématiquement avant l'environnement.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les fromageries ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt. Toujours page 17, vous écrivez : *“L'objectif (de ce Plan d'accélération sur la qualité environnementale des fromageries du Doubs) est clair : maintenir le potentiel de production emblématique de notre région tout en réduisant son impact sur la qualité des milieux en mobilisant tous les leviers d'action disponibles.”*

Il faut accepter, et c'est certainement le travail le plus difficile, que maintenir le potentiel de production laitière aussi emblématique soit-elle, n'est pas compatible avec la réduction de la pollution des rivières en Franche-Comté. François Degiorgi, hydrobiologiste au laboratoire Chrono-Environnement de l'université de Franche-Comté et coauteur de l'étude approfondie sur les causes de cette pollution, rappelle des faits désormais établis : **« Actuellement, on observe des taux de 7-8 milligrammes de nitrates par litre d'eau or il faut descendre en dessous de 3 pour que tout l'écosystème de la zone à truites et zones à ombres puisse vivre normalement »**. Il ajoute : *« La filière comté est vertueuse dans ses pratiques par rapport à d'autres secteurs agricoles car une limitation des intrants a été mise en place. Ces efforts sont louables mais insuffisants. Pour être efficace, il faudrait **une réelle réduction des intrants** et pas seulement une limitation. Cela passe par **une réduction de la production.** »*³

Ainsi, dès le départ, l'objectif de ce plan fromageries est biaisé et ne prend pas en compte la réalité de la dégradation importante des rivières karstiques.

Vous avez, en tant que représentant de l'État et au travers de vos différents services, une certaine vision de la situation. Nous, militants, sur le terrain, en avons une autre. Les deux sont indispensables et complémentaires.

C'est pourquoi nous sommes à votre disposition ces prochaines semaines pour vous rencontrer et échanger. En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Le Collectif SOS Loue et Rivières Comtoises



³ <https://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/vallee-de-la-loue/2021/04/27/mortalites-de-poissons-sur-la-loue-ras-le-bo-el-incomprehension.html>

ANNEXE : Bilan non exhaustif des actions réalisées par le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises

1. Gouvernance

- Vice-présidence de la CLE Haut-Doubs Haute-Loue
- Nombreuses participations à des consultations du public. Par exemple : Consultation du public sur le contenu du Programme d'Actions Régional Nitrates Révision du PAR Bourgogne Franche-Comté Déposition des ONG régionales
- Participation aux assises de la Loue puis à la Conférence de l'eau...
- Nombreux Communiqués de presse
- Participation aux deux rapports Vindimian par communication de nombreux travaux SOS-LRC. Puis une analyse critique et propositionnelle du rapport définitif.

2. Assainissement

- Réalisation d'un dossier Points noirs sur le Dessoubre (25) : cartographie avec photos de toutes les arrivées de rejets dans le cours d'eau. Le but : identifier toutes les sources de pollution visibles, concernant un périmètre précis, à savoir le bassin versant du Dessoubre. 35 réseaux d'assainissement ont pu être observés et répertoriés dans un rapport dédié. Une identification visuelle précise des problèmes a pu être clairement documentée. Il en ressort qu'au total 98 % des points examinés dysfonctionnent à un ou plusieurs titres. Ce travail colossal a donné lieu à un rapport non contesté qui sert de base de travail à tous les acteurs de la vallée pour remédier aux innombrables et parfois grossières pollutions. Le même travail (de fourmi...) est en cours sur la rivière le Gland. Ce type de travail a été indispensable pour démontrer que ce qu'on nous montrait comme aux normes était trop souvent défaillant. Et résoudre au cas par cas les sources de pollution.
- Travail avec la communauté de communes du pays de Maîche.
- Réalisation d'un dossier Points noirs sur le Gland (25) : cartographie avec photos de toutes les arrivées de rejets dans le cours d'eau
- Médiatisation des rejets des fromageries et des mises en demeure non respectées
- Débat Public "Assainissement collectif des effluents domestiques" Saint Hippolyte - Juin 2015

3. Activité agricole

- Participation en 2017 à l'"*Étude prospective lait AOP franc-comtoise : potentialité et dynamiques à l'horizon 2030*" avec la proposition d'un scénario "Excellence Environnementale" voté à l'unanimité par les membres du groupe présents. Il est le produit intégral des propositions SOS-LRC. Ce scénario comporte le passage implicite à la production totale en BIO du Comté.
- Mise en relation d'un groupe de travail (composé de chercheurs de l'INRA de Rennes) et de la Chambre 25 pour intégrer l'outil de pilotage individuel des fermes appelé "Bilagreau 7". Ces chercheurs ont adapté courant 2022 cet outil à la spécificité des prairies de montagnes de l'aire AOP Comté. Par la gestion individuel de chaque ferme -tant pour la gestion agronomique que pour la conduite des troupeaux, permet de tendre rapidement vers l'autonomie alimentaire de chaque ferme et vers l'équilibre en azote et en phosphore.
Ce que ne permet le futur cahier des charges de l'AOP.

- Pour le futur cahier des charges de l'AOP Comté :
 - Le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises a publié une analyse critique du futur CDC et 12 familles de propositions dans un document de 37 pages appelé **"Pour un comté soutenable en équilibre avec son territoire et ses hommes"**
 - Notre collectif a été auditionné par la commission de l'INAO en 2021 sur le futur CDC. Plusieurs de nos travaux relatifs à ce sujet avaient été préalablement transmis et d'autres remis en séance. Les membres de cette commission ont montré un vif intérêt à notre proposition de rendre systématique le recours à l'outil de pilotage Bilagreau 7.
- Un recours demandant l'annulation de l'arrêté 21-325 du 23 Juillet 2021 « portant désignation des zones vulnérables nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée » a été déposé en 2021
- Une étude réalisée par le collectif SOS-LRC, avec le soutien financier de la fondation Humus, a utilisé les isotopes de l'azote et a démontré l'origine organique des nutriments.

4. Pollutions toxiques

- Etude des micropolluants sur le Gland : Il s'agissait de faire des prélèvements multiples tout au long de la rivière sur une même lame d'eau (les prélèvements sont étagés en fonction de la vitesse du courant). Ces prélèvements consistent en l'analyse de plus de 700 micropolluants. Ces micropolluants sont spécifiques de certains types de pollutions (domestique, agricole, industrielle...). On peut définir ainsi sur chaque tronçon de rivière les types de pollution présents.
- Travail avec Jean-Louis Walther sur les micropolluants dans le Doubs Franco-Suisse
- Participation aux travaux de la conférence départementale depuis sa création en 2012. Le traitement des grumes de conifères en forêt avec des néonicotinoïdes est une cause de mortalité des poissons et des invertébrés très grave non résolue. **La charte piqûre ne change rien à la situation autre que de la faire perdurer.**
- Participation au débat public organisé par FNE-BFC, dont celui sur l'épandage des boues d'épuration à Marnay en mars 2018. Lors de ce débat un médecin chercheur du CHU de Besançon a confirmé que les souches de microbes résistantes aux antibiotiques survivent dans les boues épandues sur les sols agricoles où elles persistent en sortie d'hiver même sur des sols gorgés d'eau.

5. Autres enjeux environnementaux

- Plaine APRON N° 2011/5: Le Collectif a participé et déposé un recours juridique auprès du Conseil de l'Europe concernant le non respect de la DCE par la France et la Suisse sur le Doubs franco-suisse et la Loue, concernant la protection de l'Apron du Rhône "Zingel Asper". Poisson endémique protégé par la convention de Berne, classé **"En danger critique d'extinction"**. Ce recours réalisé dans les suites des pollutions et mortalités piscicoles massives de 2010, oblige les deux Etats à remettre chaque année un rapport sur l'état d'avancement des engagements pris pour sauver l'Apron. Ce dossier est examiné tous les deux à Strasbourg.
- Une procédure de plainte a été engagée par la commission européenne de l'environnement en 2011 – sous la référence CHAP 2011/429 – suite à notre signalement de graves déséquilibres sur les rivières karstiques du sous bassin du Doubs : Loue, Cusancin, Dessoubre, Doubs franco-suisse, Ain,... avec des mortalités salmonicoles importantes et des problèmes d'eutrophisations massives. Cette procédure de plainte a été suspendue par la commission européenne suite à une série d'engagements des autorités françaises, dont notamment le lancement d'une étude sur le fonctionnement de

la Loue et de son bassin versant menée par un groupe d'experts nationaux et locaux (étude BIOEMCO-ONEMA, vu ci-dessus).

- En 2014 le Collectif a édité 74 propositions concernant tous les domaines pouvant affecter les rivières. Ces propositions avaient été, entre autres, relayées par le sénateur Martial Bourquin auprès de Madame La Ministre Ségolène Royal. Ces propositions, pour certaines évolutives, restent un fil conducteur pour se traduire enfin en faits. Ce document a été mis à jour en 2021.
- Création d'une pétition signée par ... remise en mains propres aux sénateurs et remis ensuite à Mme La Ministre de l'Environnement qui avait ensuite mandaté une mission d'évaluation pour faire le point sur la dégradation des rivières comtoises. Tout cela a abouti au rapport Vindimian en 2015. Nous avons par ailleurs apporté notre contribution suite au rapport Vindimian.
- Barrages suisses sur le Doubs Franco-Suisse : travail afin de faire changer la législation pour réduire l'impact des turbinages sur la biodiversité. Des progrès très importants ont été obtenus et reste encore à faire..
- Pétition pour l'arasement du barrage du Theusseret
- Mise en place en 2020 d'une carte de suivi des rivières : signalement de pollutions, suivi eutrophisation, etc...
- Prix 2015 Charles C. Ritz pour nos travaux de concertation, restauration et propositions suite aux multiples pollutions des rivières karstiques du massif jurassien.
- Prix 2016 de l'IGFA : International Game Fishing Association : reconnaissance mondiale pour le collectif franc-comtois.
- Le Collectif a organisé et participé à des rassemblements en faveur des rivières comtoises à Ornans, Goumois, Jeurre et Saint Hippolyte. Le succès de ces manifestations fut l'occasion de médiatiser les pollutions de nos rivières, de mieux expliquer les problématiques actuelles grâce à des conférences et de maintenir la pression sur les décideurs politiques.
- Rédaction d'un recours contestant l'attribution du qualificatif "BON ÉTAT" affectée aux rivières salmonicoles et karstiques du bassin du DOUBS et du massif jurassien

6. Connaissance

- Organisation de débats publics : exemple Conférence débat "Nos rivières, conséquences de la dégradation de la qualité des eaux ?" 2017 - Seloncourt
- Lancement d'un site internet dès le début du collectif arrete.net puis d'un 2ème consacré en particulier au Dessoubre sosdessoubre.free.fr puis d'un 3ème www.soslrc.com
- Participation à des documentaires, par exemple en 2016 : "Poissons et rivières suisses, l'agonie" et en 2021 "Si le Comté m'était conté... Un fromage victime de son succès"
- Nombreuses publications scientifiques par Mr Jean-Pierre Herold, membre de SOS-LRC et du SHND